

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 3 avril 2024,

L'an deux mil vingt-quatre, trois avril à 18h00, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jean Paul JULIEN, Vice-président du CCAS.

Date de convocation : 29 mars 2024

Présents : Jean Paul JULIEN, Hervé ALOTTO, Carole ANDRIES, Chantal BRUN, Danièle MOUREN

Excusés : Florent CHOLAT (donne pouvoir à Hervé Alotto), Christine CAVARRETTA, Gérard DOUGNON, (donne pouvoir à Jean Paul Julien), Céline GELAS

Secrétaire de séance : Danièle MOUREN

Membres en exercice : 9  
Membres présents : 5  
Nombre de pouvoirs : 2  
Membres votants : 7

### DELCCAS2024\_003 : Finances - Présentation et approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil d'administration qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Président.

Le conseil d'administration est appelé à délibérer sur le compte de gestion du CCAS de Champagnier pour l'exercice 2023 dressé par Mme CALPENA, comptable public du Service de gestion Comptable de Vif.

Après s'être fait présenter le budget du CCAS 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'**unanimité** :

- De déclarer que le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2023 réalisé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- D'approuver le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2023.

MODALITÉS DE VOTE : 7 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Jean Paul JULIEN  
Vice-président du CCAS



Danièle MOUREN  
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 22 AVR. 2024  
Notifié : 22 AVR. 2024